

# Le parcours de formation

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

- **L'évaluation de départ** : Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation du niveau de l'élève avant la signature du contrat et l'entrée en formation. Cette évaluation permet de donner une estimation du nombre d'heures minimales à la formation pratique (20 heures minimum). Ce volume d'heures n'est pas définitif et dépendra de la motivation et de la régularité du candidat.

- **Le contrat d'apprentissage** : En fonction du résultat de cette évaluation, une proposition détaillée et chiffrée de la formation vous sera faite. Pour les élèves intéressés par le permis à 1 €, un exemplaire de ce contrat est à envoyer à la banque afin d'obtenir le prêt (à taux 0).

Ensuite, la formation se composera en deux parties :

## ► Le parcours théorique

- **Cours théoriques** : Ces cours collectifs sont dispensés en présentiel par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Ces cours abordent 6 thématiques de sécurité routière que vous devrez obligatoirement travailler : Signalisation et règles de circulation, alcool-drogues-médicaments-fatigue, vitesse, téléphone au volant, Eco conduite...
- **Cours de code (tests « d'entraînement au code »)** : Pour votre réussite au code de la route, vous allez aussi pouvoir vous entraîner à votre rythme soit dans les locaux de l'auto-école avec correction des questions par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, soit via Internet. Ces tests de code abordent tous les thèmes relatifs à la conduite et notamment à la sécurité routière.
- L'auto-école mettra à disposition un matériel adapté comme une box reprenant tous les thèmes à développer, des DVD ainsi qu'un tableau blanc servant pour tous les schémas et calculs nécessaires pour cet apprentissage.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Les thèmes abordés et les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement et sur notre site Internet.

Afin d'optimiser ses chances de réussite au code, il faut être très assidu (2 cours de code par semaine minimums sont recommandés).

- **L'examen** consiste à vérifier vos connaissances théoriques et porte sur un test de 40 questions (5 fautes maximum).

L'âge minimum pour les candidats au permis B est de 17 ans (et de 15 ans pour les conduites accompagnées).

## ► Le parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule en alternant les différentes situations de circulation :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur voie rapide, sur voie d'insertion et sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Durant cette formation, nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour que l'élève progresse de la manière la plus effective possible. L'élève dispose d'un livret numérique sur son téléphone afin de suivre son évolution à tout moment. Les progressions y seront notées ainsi que des commentaires sur le déroulement de la séance et seront consultables par l'élève à tout moment. Il sera donc aisé pour l'élève de s'auto-évaluer.

Enfin, **un atelier mécanique** portant sur l'entretien du véhicule et les éléments de sécurité ainsi que sur l'apprentissage d'un changement de roue est proposé aux élèves.

• **L'examen** : L'élève devra présenter obligatoirement son livret d'apprentissage pour les AAC (vérifié au préalable par l'auto-école) ainsi que sa carte d'identité à l'inspecteur. Durant une période de 32 minutes, le candidat effectuera un parcours en ville et en campagne, réalisera une manœuvre, un arrêt de précision, répondra à une question concernant le véhicule et effectuera deux vérifications sur le véhicule.

Evaluation de départ



Inscription

AAC

FORMATION  
THEORIQUE

FORMATION  
PRATIQUE

OBTENTION DU  
CODE

RENDEZ-VOUS  
PREALABLE

1<sup>er</sup> RENDEZ-  
VOUS  
PEDAGOGIQUE

Obligatoire  
4 à 6 mois après  
formation

2<sup>ème</sup> RENDEZ-  
VOUS  
PEDAGOGIQUE

Obligatoire  
après 3000km

EXAMEN à partir  
de 17ans

Délai probatoire de 2 ans

B

FORMATION  
THEORIQUE

FORMATION  
PRATIQUE

OBTENTION  
DU CODE

CONDUITE  
SUPERVISEE

à 18 ans avant ou  
après passage de  
l'examen

EXAMEN  
à 17 ans

RENDEZ-VOUS  
PREALABLE

EXAMEN  
Après phase de  
conduite avec  
accompagnateur

Délai probatoire de 3 ans